



Togo : Terre d'Accueil ou de Persécution ?

(Communiqué portant indignation et protestation contre l'atteinte à la dignité humaine et au droit de séjour sécurisé, même temporaire, garanti à tout ressortissant étranger par les conventions internationales)

Notre pays se revendique depuis des années comme une terre d'hospitalité, un carrefour de paix et de diplomatie en Afrique de l'Ouest. Pourtant, plusieurs incidents récents jettent une ombre inquiétante sur cette image et soulèvent de sérieuses interrogations sur le traitement réservé à des étrangers, notamment ceux soupçonnés par le régime d'entretenir des liens avec l'opposition togolaise, classe politique ou société civile.

En septembre 2024, l'honorable Guy Marius Sagna, militant sénégalais bien connu pour son engagement panafricaniste et en faveur des droits humains, a été sauvagement agressé par des nervis lors de son séjour à Lomé. Cet acte de brutalité qui a choqué le monde et dont les auteurs n'ont jamais été identifiés ni sanctionnés, reste impuni à ce jour et constitue une vraie honte pour notre nation.

Le 02 septembre 2024, deux jeunes Béninois membres d'organisations de la société civile, revenant d'une conférence régionale à Accra et faisant escale à Lomé, ont été interpellés, en compagnie du journaliste Rodrigue Ahégo, membre du Front Citoyen Togo Debout (FCTD) et de Tournons la Page-Togo (TLP-Togo). Ils ont été menottés et embarqués à bord d'une voiture d'immatriculation nigérienne. Conduits dans les locaux du groupement de la gendarmerie à Djidjoli, ils ont été interrogés, leurs empreintes digitales relevées et des photos de chacun d'eux ont été prises dans plusieurs positions, comme s'ils étaient des criminels. A la fin, on leur annonça qu'il s'agissait d'un simple contrôle administratif. Cette arrestation arbitraire, suivie d'un interrogatoire musclé a choqué la communauté régionale des droits humains.

En avril 2025, une militante togolaise des droits humains, naturalisée américaine est en visite à Lomé. Ses camarades du FCTD l'invitent à un déjeuner au lac Togo. Ils remarquent un individu suspect rodant autour du groupe et manifestement en train de prendre des photos avec son portable. Il sera interpellé et confondu comme étant en train de suivre la militante. Cette dernière a menacé de le filmer et de transmettre les images au département d'Etat américain. Il n'en fallait pas plus pour qu'il démarre sa moto en trombe pour se perdre dans les ruelles de Kpessi.

Plus récemment, une citoyenne africaine accompagnée de son bébé, en séjour à Lomé dans le cadre de la première Conférence de l'Union africaine (UA) sur la dette publique (Lomé, du 12 au 14 mai 2025) a été persécutée avant d'être expulsée du territoire national. Dans la matinée du mardi 14 mai 2025, elle a reçu la visite d'agents se réclamant de la police de l'immigration togolaise. Elle a été interrogée sur ses rencontres privées à l'hôtel Lebene et ses rencontres à la plage de Lomé ; on l'accusait d'avoir organisé des activités parallèles au sommet de l'UA. En réalité, elle avait reçu la visite d'un membre de TLP-Togo à l'hôtel puis ils se sont rendus ensemble à la plage devant l'hôtel en compagnie de quelques parents. C'est apparemment cette visite qui justifie l'accusation d'activités parallèles. Rencontrer un ami avec qui elle milite au sein d'un réseau d'organisations citoyennes est apparemment considéré comme activité subversive par les autorités de notre pays. Et les mouvements d'acteurs de la société civile sont scrutés à la loupe...

À la suite de l'interrogatoire, elle a été escortée manu militari à sa chambre pour ramasser ses valises. Le traitement qui lui a été réservé à l'aéroport de Lomé est tout aussi affligeant : séparée de ses effets personnels, traitée comme une délinquante, elle a subi une humiliation inqualifiable, amplifiée par



l'attitude froide, sans ménagement et parfois méprisante de certaines hôtesse dont l'une (d'une compagnie bien connue) a martelé que ce qui arrivait était normal et qu'elle n'avait qu'à être en règle avec les lois du pays. Ce manque flagrant d'humanité et de professionnalisme est indigne d'un État qui aspire à un rôle de médiateur régional.

Enfin, le vendredi 16 mai 2025 au matin vers 08H00, deux journalistes travaillant pour la télévision russe RT et préparant un documentaire sur le Togo ont eu la désagréable surprise de recevoir à leur hôtel, la visite d'agents se réclamant de la police de l'immigration togolaise. Précisons que dans le cadre de leur travail, ces deux journalistes avaient interviewé des responsables du FCTD et de TLP - Togo. Ils ont donc été interpellés à leur hôtel, conduits au poste de police, interrogés sur leurs activités durant des heures avant d'être expulsés vers le Bénin. Bizarrement, comme dans le cas de la citoyenne africaine expulsée, les passeports n'ont pas été cachetés à leur sortie par le service d'immigration...

Ces dérives traduisent un manque de sérénité du régime et une volonté croissante de criminaliser l'engagement citoyen étranger dès lors qu'il ne cadre pas avec la ligne officielle du régime en place. Elles compromettent la réputation du Togo sur la scène internationale et violent les principes fondamentaux de l'accueil, de l'hospitalité africaine, mais aussi de la libre circulation des idées et des personnes. Le Togo ne peut pas être à la fois le siège de grands sommets et le théâtre de persécutions. Il est temps de choisir.

Le Front Citoyen Togo Debout (FCTD) et Tournons La Page Togo (TLP-Togo) condamnent ces pratiques et appellent les autorités togolaises à mettre fin à cette politique de suspicion systématique, à garantir les droits fondamentaux de toutes les personnes présentes sur le territoire, quel que soit leur pays d'origine ou leurs opinions et à cesser de faire planer cette menace permanente autour des acteurs de la société civile du Togo. Il en va de l'image du Togo, mais surtout de sa crédibilité en tant que membre respecté de la communauté africaine et internationale.

Fait à Lomé, le 18 mai 2025

Pour le FCTD et TLP TOGO

Pr Ekoué David DOSSEH